

BULLETIN D'INSCRIPTION ANNUEL 2022- 2023



Coordonnées de l'adhérent :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de Naissance : _____

Nom du représentant légal : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mail : _____

Inscription et Paiement :

Début des cours la semaine du 12 septembre 2022

Activité : _____ jour : _____ Heure : _____

Activité : _____ jour : _____ Heure : _____

Remise de 10% à partir de la 2ème activité adhérent ou Famille à la même adresse.

Modalités de Paiements : **Cépét Loisirs ne procédera à aucun remboursement voir règlement intérieur**

✚ Tarif adhésion : 8 € Cépétois 17 € Extérieur **Adhésion annuelle à payer à l'inscription**
✚ Tarif activité(s) 3 trimestres X € = €

✚ Paiement comptant : _____ €

✚ Possibilité de paiement en 3 fois par chèque : Nom et Prénom du titulaire du compte :

- 1er chèque (10 oct) : _____ € + adhésion N° de chèque _____ -

2ème chèque (10 janv) : _____ € N° de chèque : _____

- 3ème chèque (10 avril) : _____ € N° de chèque : _____

✚ Chèque vacances ANCV : _____ €

✚ Espèces : _____ €

Conditions et règlement de l'association

(cocher les cases pour acceptation)

J'ai pris connaissance du règlement intérieur ci joint et accepte les conditions

J'autorise l'association à conserver mes données personnelles dans son fichier année 2022-2023

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

(responsable légal) de l'enfant _____

J'autorise les responsables à faire pratiquer sur mon enfant tout soin médical qui apparait utile.

Je donne autorisation de faire des photos ou des films de mon enfant

Je fournis obligatoirement un certificat ou le questionnaire de santé à la première séance de cour.

Je fournis le règlement intérieur à mon inscription signé et daté

le: _____ à : _____

Signature :

"lu et approuvé"

Contacts :

Adresse : CEPET LOISIRS , Mairie de Cépet 31620 CEPET

Tel : 07-67-46-45-29 (de septembre à novembre)

Mail : cepet.loisirs@gmail.com

Info : www.cepet.fr



CEPET LOISIRS est une association Loi 1901. Cette association est gérée et animée par des membres bénévoles. Le règlement intérieur décrit le fonctionnement interne lors des activités et doit être appliqué par tous ses membres. Les inscriptions sont annuelles et faites dans la limite des places disponibles. La ponctualité est demandée en fonction de l'horaire indiqué pour les cours est l'horaire dans l'eau.

Les heures et les jours indiqués pourront être modifiés ou annulés. Il n'y aura pas de séances natation et aquagym les jours fériés. En revanche, les cours d'aquagym et de natation auront lieu la première semaines des vacances de : Toussaint, Février et Pâques.

Le règlement des cotisations : Le règlement des cotisations est annuel, avec possibilité de paiement en 3 fois : encaissement le 10 octobre, le 10 janvier, le 10 avril. Chaque adhérent dispose **d'un cours d'essai du 12 au 16 septembre 2022.**

Par la suite, CEPET LOISIRS ne procédera à aucun remboursement.

En cas de problème médical et en présence d'un certificat médical stipulant l'interdiction de la pratique de l'activité concernée, CEPET LOISIRS propose **un avoir correspondant au trimestre d'arrêt non entamé**, pour la personne ou la famille, utilisable sur l'ensemble des activités sur l'année en cours ou sur la saison suivante. **Tout règlement par chèques vacances ou ayant reçu une facture CE ne permettra aucun remboursement ni avoir. Il pourra être demandé une facture pour les CE, en revanche, celle ci devra être demandée si possible avant la fin décembre.**

Certificat médical et /ou questionnaire de santé : Un certificat médical d'aptitude à l'activité choisie ou bien un questionnaire médical est impératif. Il doit être fourni au plus tard **le 1er octobre ou à l'issu du cours d'essai dans le cas d'une adhésion en cours d'année.** A défaut, l'adhérent peut se voir refuser l'accès aux cours.

Données des informations personnelles : Vos données personnelles seront conservées et protégées sur le fichier 2022-2023 de l'association, afin de vous transmettre toutes informations en tant qu'adhérent seulement le temps de votre adhésion à l'association.

Tout non-respect de l'une de ces règles ou en cas de non respect vis-à-vis du maître nageur ou d'autres membres de l'association pourra entraîner l'exclusion d'un ou de tous les cours. Le maître nageur est en droit de refuser un participant qui ne respecte pas l'une de ces règles. CEPET LOISIRS décline toute responsabilité quant aux vols ou dégradations qui pourront avoir lieu dans les lieux utilisés. Nous vous invitons à ne pas laisser d'objet de valeur dans les vestiaires.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR AQUAGYM ET NATATION :

Vous allez bénéficier du partenariat signé entre l'association CEPET LOISIRS et l'association gérant le Centre des Marronniers en accédant à la piscine privée du centre. Pour le respect des résidents des Marronniers, comme pour le bon déroulement de nos activités dans le cadre de ce partenariat, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le règlement suivant.

Les cours de natation : Les cours des enfants sont répartis sur la semaine par âge et par niveau, selon l'évaluation du Maître nageur. Il pourra vous être proposé un ou plusieurs créneaux horaires dans la semaine en fonction de l'évaluation de l'enfant.

L'hygiène : Le passage aux toilettes, douche et savon est obligatoire pour tout adhérent avant de participer aux activités. Tous les adhérents doivent porter un bonnet de bain. Pour les garçons et/ou hommes, le port du caleçon de bain est interdit.

L'entretien : Retrait et dépôt des chaussures dès l'entrée dans le bâtiment, dans la première salle. Passage du balai éponge (mis à disposition dans les vestiaires) à la fin de chaque séance. Chaque adulte ou parent accompagnant pourra l'effectuer à tour de rôle.

Température de l'eau : Le Centre des Marronniers assure une température de l'eau entre 27 et 29°.

Le parking : Il est impératif de se garer à l'extérieur du Centre des Marronniers, aux places de parking réservées à cet effet (trottoirs interdits). Pour le bon déroulement des séances et pour des conditions d'assurance, aucune personne n'est acceptée sur les plages et au bord des douches en dehors des adhérents participant à la séance.

L'accueil se fera à l'entrée du bâtiment en respectant un protocole qui sera défini en début d'année et qui pourra se modifier au cours de la saison selon l'état sanitaire du moment et selon les directives qui seront données par l'association ARSEAA qui gère l'établissement les Marronniers.

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents dans les locaux hors salle de piscine.

Les horaires des cours de toutes les activités pourront être modifiés ou annulés selon le nombre de participants.

Un protocole sanitaire pourra être déterminé et mis en place selon la situation sanitaire du moment. Celui-ci devra être respecté dans sa totalité afin d'accéder aux locaux et aux activités.

A retenir : Le vendredi 19 mai 2023 (pont de l'Ascension) les cours de natation et d'aquagym n'auront pas lieu.

Début des cours aquagym / Natation : Semaine du 12 septembre 2022

le :

Signature :

"lu et approuvé"